

## SANCTIONS ET RESPONSABILITES

Avertissement: lettre recommandée avec accusé de réception aux parents ou élèves majeurs envoyée par l'organisateur de transport (ou par le transporteur sur ligne régulière).

Exclusion temporaire: notification par l'organisateur de transport (ou par le transporteur sur ligne régulière) après avis du chef d'établissement et du Président du Conseil Général.

Exclusion définitive pour l'année scolaire en cours: décision prise par le Président du Conseil Général en concertation avec les différents partenaires.

Toute exclusion sera notifiée aux parents ainsi qu'au chef d'établissement. L'exclusion ne dispense pas l'élève de son obligation scolaire.

La responsabilité des parents ou des élèves majeurs peut être engagée pour tout acte d'indiscipline ou de vandalisme. **Ils seront tenus de payer les frais de réparation.**

En cas de faute grave, le Procureur de la République peut être saisi et des sanctions pénales requises.



Conseil Général  
de la  
**Dordogne**



## TRANSPORTS SCOLAIRES

## CODE DE BONNE CONDUITE



Extrait du Règlement Départemental de Transport, le Code de bonne conduite est le garant de la discipline, du respect de tous les usagers et permet à chacun d'être un partenaire actif pour faire progresser la sécurité dans les transports scolaires

Conseil Général  
de la  
**Dordogne**

**Service des Transports**

<http://www.cg24.fr>

2, Rue Paul Louis Courier  
24019 - PERIGUEUX CEDEX

☎ : 05/53/02/20/85 ☎ : 01/57/67/90/60

En cas d'intempéries, contacter le  
Numéro Vert gratuit 0800 024 001

Conseil Général  
**Dordogne**


<http://www.cg24.fr>

## → ELEVES

### Avant la montée dans le car,

- ↳ Pour être bien vu, mettre systématiquement le gilet jaune de sécurité s'il vous a été remis.
- ↳ Se présenter au point d'arrêt indiqué sur la carte de transport 5 minutes avant l'horaire officiel pour ne pas retarder le car.
- ↳ Ne jamais se précipiter à l'arrivée du véhicule.

### A la montée,

- 
- ↳ Monter dans le calme et éviter les bousculades.
  - ↳ Présenter obligatoirement la carte de transport au conducteur et ne pas oublier de le saluer.

- ↳ Attacher sa ceinture de sécurité si le véhicule en est équipé.

### Pendant le trajet,

- ↳ Laisser le couloir et les issues de secours dégagés.
- ↳ Rester assis et ne pas se détacher.
- ↳ Ne manipuler aucune matière ou objet dangereux.

### A la descente du car,

- ↳ Attendre l'arrêt complet du car avant de se lever.
- ↳ Descendre avec ordre et sans précipitation.
- ↳ Attendre que le véhicule soit suffisamment éloigné avant de s'engager sur la chaussée.

### Indiscipline,

- ↳ En cas d'indiscipline, le transporteur informe obligatoirement l'autorité compétente (Mairie, syndicat ou Conseil Général). Des sanctions seront appliquées.

**Respecter le conducteur et les autres passagers : c'est garantir la sécurité de tous.**

## → PARENTS

### Accompagnement

- ↳ Les enfants de maternelle doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte responsable à la montée comme à la descente du véhicule. En aucun cas, le conducteur ne doit laisser un enfant descendre à son point d'arrêt si personne ne l'y attend.

- ↳ L'accompagnement est également fortement recommandé pour les élèves scolarisés en primaire.



### Carte de transport

- ↳ Sans titre de transport, l'élève s'expose à un refus de l'accès au car.

- ↳ En cas de perte de la carte, demander un duplicata à l'organisme où vous avez effectué l'inscription de votre enfant.

- ↳ En cas de changement de situation (domicile, établissement ou arrêt du transport) prévenir l'organisateur secondaire ou le transporteur dans les meilleurs délais.

### Sécurité

- ↳ Attendre votre enfant du côté de la montée ou de la descente du car pour lui éviter de traverser la chaussée.

### Une question de civisme

- ↳ Ne pas stationner devant les établissements scolaires, sur l'emplacement réservé aux autocars.

**Automobilistes, soyez attentifs,  
un car peut cacher un enfant, ralentissez !**



**Coupon à remettre dûment complété et signé  
au Syndicat, à la Mairie ou au transporteur**

**(Ne pas retourner au  
Conseil Général de la Dordogne)**

Mr, Mme .....  
Responsable de l'élève .....  
Inscrit sur le circuit n° .....  
Organisé par (Syndicat ou mairie)

.....  
Ou la Ligne Régulière .....  
reconnait avoir pris connaissance du présent  
Code de bonne conduite qui s'impose à mon  
enfant en tant qu'élève transporté par le  
Conseil Général de la Dordogne et m'engage  
à le lui faire respecter durant l'année scolaire.

A .....  
Le .....

Signature du responsable légal